

LE 2 DECEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le lundi 2 décembre 2019, à 19h00, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Son honneur la mairesse : Marielle Lemieux

Mesdames et messieurs les conseillers:

Anne-Marie Beaudry	Jonathan Goupil
Liette St-Pierre	
Martine Rouillard	Régis Prévost

Absence motivée : Steve Lapointe

La séance est présidée par la mairesse, Mme Marielle Lemieux, et M^{me} Dany Robert, directrice générale, assure le secrétariat.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

01-12-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2019
Suivi au procès-verbal
-Sens unique
4. Approbation des comptes à payer
5. **ADMINISTRATION :**
NOTE Remise du rapport budgétaire de novembre 2019
NOTE Rapport de la mairesse & des conseillers responsables de différents dossiers
 - 5.1 Relance
 - 5.2 Calendrier des sessions 2020
 - 5.3 Indexation salariale des employés municipaux
 - 5.4 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022 de la Commission Scolaire Beauce-Etchemin
 - 5.5 Résolution fonds réservés 150^e
 - 5.6 Guignolée des médias Bellechasse & Etchemins 2019
 - 5.7 Adhésion FQM (fédération québécoise des municipalités)
 - 5.8 Adoption règlement # 336-19 pour modification sur les usages conditionnels
 - 5.9 Formation – Accès à l'information et protection des données personnels en contexte municipal
 - 5.10 Souper de financement École autrement
 - 5.11 Beauce numérique – la ville intelligente
 - 5.12 Demande de soutien financier pour le voyage d'anglais
 - 5.13 Demande d'aide financière pour le déneigement du stationnement de l'église
 - 5.14 Dérogation mineure Gestion Goulet 2018 inc.
 - 5.15 Arrosage de fleurs pour l'été 2020
 - 5.16 Demande financière Nouvel Essor
 - 5.17 Sensibilisation MHP (motoneige hors piste)
 - 5.18 Demande École Rayons de soleil
6. **VOIRIE :**

- 6.1 Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local

NOTE Subvention voirie

7. **RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT :**

- 7.1 Contrat d'entretien Xylem
7.2 Prolongement réseau d'aqueduc & d'égouts
7.3 Entériner caractérisation environnementale des sols
7.4 Entériner achat, installation station pompe E-One

8. **SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE**

- 8.1 Adopter entente relative à l'établissement d'un plan intermunicipal en matière de sécurité civile

9. **COMITÉ ET LOISIRS**

- 9.1 Demande Société du Patrimoine
9.2 Comité culturel de l'auditorium de la polyvalente des Appalaches

10. **CORRESPONDANCE :**

- 10.1 Lettre de remerciement

11. **VARIA:**

12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

02-12-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 4 novembre 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Sens unique

La Municipalité ira de l'avant dans ce dossier, nous avons reçu l'approbation du Ministère des Transports ainsi que la Sûreté du Québec.

03-12-19

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER le paiement des factures inscrites au document remis par la directrice générale aux membres du Conseil, soit un total de 115 300.54\$ pour décembre 2019, car les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION :

NOTE

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois de novembre est remis à chaque membre du conseil municipal.

NOTE

Rapport du maire & conseillers responsables de différents dossiers

Mme Anne-Marie Beaudry nous fait un compte rendu du Marché de Noël, M. Régis Prévost nous parle de la formation suivie ainsi que les réunions auxquels il a assisté dans le dernier mois. Mme la mairesse nous fait un résumé des rencontres qu'elle a assistée dans le dernier mois.

04-12-2019

RELANCE

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE REMETTRE un montant de 5 000\$ au Comité de Relance de Saint-Magloire pour l'année 2018. Pour l'année 2019, aucun montant ne sera remis.

ADOPTÉE

05-12-2019

CALENDRIER DES SESSIONS

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 19 h :

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité. »

- 13 janvier
- 3 février
- 2 mars
- 6 avril
- 4 mai
- 1er juin
- 6 juillet
- 3 août
- 8 septembre (mardi)
- 5 octobre
- 2 novembre
- 7 décembre

ADOPTÉE

06-12-19

INDEXATION SALARIALE DES EMPLOYÉS MUNIICPAUX

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE MAJORER la rémunération des employés municipaux de 2% à partir du 1^{er} janvier 2020.

ADOPTÉE

NOTE

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2020-2023 DE LA COMMISSION SCOLAIRE BEAUCE-ETCHEMIN

En vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire établit annuellement un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

La capacité d'accueil de l'*École Rayons-de-Soleil* de Saint-Magloire a été établie à 7 groupes (168 élèves);

La prévision de la clientèle a été établie de la façon suivante : 56 élèves pour l'année scolaire 2020-2021; 51 élèves pour l'année scolaire 2021-2022 et 46 élèves pour l'année scolaire 2022-2023;

Le conseil municipal approuve l'évaluation de la capacité d'accueil et de la prévision de la clientèle de l'école primaire de Saint-Magloire inscrite dans le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023 de la *Commission scolaire Beauce-Etchemin*.

07-12-19

RÉSOLUTION FONDS RÉSERVÉS 150^e

Il est proposé par Jonathan Goupil,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE TRANSFÉRER dans un fonds réservé pour le 150^e le montant de 662.25\$ que le Marché de Noël a fait de profit lors de cette activité.

ADOPTÉE

08-12-19

CUEILLETTE DE LA SOLIDARITÉ

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE DONNER un montant de 75.24\$ pour la *Cueillette de la solidarité* au profit de l'*Essentiel des Etchemins* pour l'année 2019.

ADOPTÉE

09-12-19

ADHÉSION FQM (FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS)

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De payer un montant de 1 115.79\$ taxes comprises pour l'adhésion à la FQM pour l'année 2020.

ADOPTÉE

10-12-19

ADOPTION RÈGLEMENT # 336-19 POUR MODIFICATION SUR LES USAGES CONDITIONNELS

IL EST PROPOSÉ PAR Régis Prévost,
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER le règlement numéro 336-19 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO, 313-17- INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS » DE FAÇON À AUTORISER, sous certaines conditions, L'USAGE « Classe commerce, service et industrie à incidence moyenne (Ib) » à l'intérieur de la zone 28-F de la municipalité;

ADOPTÉE

11-12-19

FORMATION – ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES EN CONTEXTE MUNICIPAL

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PERMETTRE à la directrice générale de suivre la formation sur l'accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal le 11 mars 2020 au Manoir Lac-Etchemin au coût de 277\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

12-12-19

SOUPER DE FINANCEMENT - ÉCOLE AUTREMENT

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PERMETTRE au conseiller M. Régis Prévost d'assister au souper de financement par l'école autrement organisé par le Carrefour jeunesse-emploi le 5 décembre prochain au coût de 15\$.

ADOPTÉE

13-12-19

BEAUCE NUMÉRIQUE – LA VILLE INTELLIGENTE

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PERMETTRE au conseiller, M. Régis Prévost, d'assister à une conférence gratuite le 3 décembre à St-Georges intitulé : « *la Ville intelligente est une ville qui économise et qui évolue au service de chaque citoyen* »

ADOPTÉE

14-12-19

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LE VOYAGE D'ANGLAIS

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE DONNER un montant de 25\$/enfant (9 enfants de Saint-Magloire) soit 225\$ pour permettre à ces enfants d'aller au camp d'anglais du 31 mai au 3 juin 2020.

15-12-19

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE
DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été déposée au conseil municipal pour le déneigement du stationnement de l'église par la communauté chrétienne de Saint-Magloire;

CONSIDÉRANT QU'il demande à la Municipalité de payer le trois quarts de la facture de déneigement soit : 2 400\$ après s'être aperçu que ce stationnement leur appartenait;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a payé dans les dernières années le déneigement de ce stationnement;

CONSIDÉRANT QUE ledit stationnement est utilisé entre autres pour les activités de toute la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Prévost;
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE DONNER un montant de 700\$ en 2020 pour le déneigement du stationnement de l'église. Ce montant est celui que la municipalité défrayait auparavant.

DE FAIRE une demande d'acquisition pour ce terrain à la communauté chrétienne de Saint-Magloire.

ADOPTÉE

16-12-19

DÉROGATION MINEURE GESTION GOULET 2018 INC.

CONSIDÉRANT QUE Gestion Goulet 2018 inc., propriétaire du lot # 5 067 438 désire implanter deux conteneurs de transport dans la cour arrière de l'entreprise à une distance de 5 mètres de la limite de terrain arrière alors que notre règlement de zonage exige une distance de 9 mètres;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 28 novembre dernier, ont décidé de donner leur appui à Gestion Goulet 2018 inc. pour lui permettre l'installation de deux conteneurs de transport de 53 pieds dans la cour arrière de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal au moins 15 jours avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCPETER les recommandations faites par le CCU, soit de permettre l'installation de deux conteneurs de transport de 53 pieds dans la cour arrière de l'entreprise.

D'AUTORISER l'émission d'un permis au propriétaire du terrain # 5 067 438 pour l'installation de deux conteneurs de transport de 53 pieds dans la cour arrière de l'entreprise

ADOPTÉE

17-12-19

OFFRE DE SERVICES POUR L'ARROSAGE DES FLEURS À L'ÉTÉ 2019

CONSIDÉRANT QU'une seule offre de services a été reçue pour l'arrosage des fleurs à l'été 2020 et qu'un appel d'offres a été publié dans le journal municipal du mois de novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services a été analysée afin de s'assurer qu'elle réponde aux exigences du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jonathan Goupil,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'OCTROYER le contrat d'arrosage des fleurs pour l'été 2020 à la personne ayant déposé une offre de services conforme aux exigences du contrat, soit M. Daniel Maurice, pour un montant forfaitaire de 5 200 \$;

QUE le document ayant servi à faire l'appel d'offres ainsi que la présente résolution est considérée comme contrat entre les deux parties.

ADOPTÉE

18-12-19

DEMANDE FINANCIÈRE DE NOUVEL ESSOR

CONSIDÉRANT QUE 20 de nos citoyens qui ont bénéficié de la popote roulante. Ce sont 1025 repas qui ont été livrés par des bénévoles;

CONSIDÉRANT QU'un groupe ViActive a été animé hebdomadairement par sept bénévoles que nouvel essor a formé pour offrir des exercices simples et sécuritaires;

CONSIDÉRANT QU'un évènement Samedi d'bouger a eu lieu à St-Magloire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DONNER un montant de 350\$ à Nouvel Essor pour tous les services offerts à notre population.

ADOPTÉE

19-12-19

SENSIBILISATION MHP (MOTONEIGE HORS PISTE)

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière de la Municipalité de Saint-Luc a été faite pour un projet de dépliants pour la motoneige hors piste de 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE DONNER un montant de 200\$ à la Municipalité de Saint-Luc pour l'impression de dépliant pour la motoneige hors piste. Ce montant sera payé en 2020.

ADOPTÉE

20-12-19

DEMANDE ÉCOLE RAYONS-DE-SOLEIL

CONSIDÉRANT QU'une demande pour emprunter 9 tables et 60 chaises appartenant à la Municipalité pour le réveillon de l'école Rayons-de-Soleil le 19 décembre prochain est lue au conseil municipal;

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PRÊTER gratuitement à l'école Rayons-de-Soleil 9 tables et 60 chaises pour leur réveillon le 19 décembre prochain. L'école devra venir chercher les tables & chaises et les reporter à la salle municipale.

ADOPTÉE

VOIRIE

21-12-19

DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François initie un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables
- d) La pérennité des infrastructures.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jonathan Goupil,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Saint-Magloire appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François;

QUE la Municipalité de Saint-Magloire participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni

financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- e) La capacité de payer des municipalités;
- f) L'accès difficile aux programmes existants;
- g) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- h) La pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie à la Députée Stéphanie Lachance afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

ADOPTÉE

NOTE

SUBVENTION VOIRIE

La Municipalité recevra une aide financière maximale de 30 000\$ échelonnée sur trois années budgétaires pour les travaux d'amélioration sur le rang Saint-Anselme.

22-12-19

RÉSEAU D'AQUEDUC & D'ÉGOUTS
CONTRAT D'ENTRETIEN XYLEM

Il est proposé par Jonathan Goupil,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCPETER la soumission de Xylem au coût de 895.00\$ pour 2020, 950.00\$ pour 2021 et 950.00\$ pour 2022 pour la vérification des pompes d'eaux usées. Comportant une visite d'entretien annuel.

ADOPTÉE

23-12-19

PROLONGEMENT RÉSEAU D'AQUEDUC & D'ÉGOUTS

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE MANDATER Tétra Tech QI inc. pour faire la demande d'autorisation pour le prolongement des réseaux d'aqueduc & d'égouts sur la route 281 au MELCC et à présenter tout engagement en lien avec la demande.

DE S'ENGAGER à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

QUE la municipalité s'engage à faire parvenir au MELCC un plan de gestion des débordements, signés par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires à mettre en œuvre pour ne pas augmenter la fréquence des débordements et des dérivations observée sur l'ensemble ou sur une partie de son territoire, selon un échéancier à convenir avec le MELCC (maximum 3 ans);

QUE la municipalité s'engage à assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon un échéancier à convenir avec le MELCC (maximum de 5 ans);

QUE la municipalité s'engage à tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visé par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement.

ADOPTÉE

24-12-19

ENTÉRINER CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENT DES SOLS

Il est proposé par Jonathan Goupil,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ENTÉRINER la décision de faire faire une étude de caractérisation environnementale des sols pour le prolongement du réseau d'aqueduc & d'égouts au coût de 2 700\$ taxe en sus par Englobe.

ADOPTÉE

25-12-19

ENTÉRINER ACHAT, INSTALLATION D'UN SYSTÈME E-ONE

Il est proposé par Jonathan Goupil,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ENTÉRINER la décision d'acheter, de faire l'installation d'un système E-One pour le 195, rue principale au coût d'environ 17 775\$. L'entretien de ce système sera fait par la municipalité.

ADOPTÉE

26-12-19

SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE
ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN
INTERMUNICIPAL EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER l'entente relative à l'établissement d'un plan intermunicipal en matière de sécurité civile tel que déposé aux membres du conseil municipal le 25 novembre dernier.

D'AUTORISER la mairesse Marielle Lemieux, et la Directrice générale Dany Robert à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Magloire ladite entente.

ADOPTÉE

27-12-19

COMITÉ & LOISIRS
DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière de la Société du Patrimoine est lue au conseil;

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE DONNER un montant de 1500\$ à la Société du Patrimoine pour les aider à financer leurs activités pour l'année 2020.

ADOPTÉE

28-12-19

COMITÉ CULTUREL DE L'AUDITORIUM DE LA POLYVALENTE DES APPALACHES

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE REMETTRE un montant de 140\$ à la Municipalité de Sainte-Justine pour couvrir le déficit d'opération du Comité Culturel et dissoudre l'organisme.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Une lettre de remerciement du Club Les Défricheurs L'Islet-Sud est lue au conseil.

VARIA :

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme la mairesse invite les personnes présentes à la période de questions.

29-12-19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 19h50.

ADOPTÉE

RÉSOLUTIONS DU PROCÈS-VERBAL DU 2 DÉCEMBRE 2019

« Je, Marielle Lemieux, maire, ai approuvé toute et chacune des résolutions que le présent procès-verbal contient, conformément à l'article 142 (2) C.M. ».

Mme Marielle Lemieux
Mairesse

Mme Dany Robert
Directrice générale